



Bureau Veritas Exploitation SAS

ISNEAUVILLE
190 rue François Jacob
76230 ISNEAUVILLE France
Téléphone : 02 35 59 46 00
Mail : yoann.ribeiro@bureauveritas.com

A l'attention de DUPRE BARBARA

BOUYGUES CONSTRUCTION MATERIEL
27 BOULEVARD GABRIEL PERI
76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

MANIPULATEUR MANUT-LM MAN N° 9550



Intervention du 15/12/2025 au 17/12/2025

Coordonnées du site :

Nom du site : BYCN MATERIEL
Latitude : 49.3193
Longitude : 1.0746

Lieu d'intervention :

27 BOULEVARD GABRIEL PERI
76410 TOURVILLE LA RIVIERE

Numéro d'affaire : 29166331

Référence du rapport : 29166331/1.1.35.R

Rédigé le : 16/01/2026

Par : Yoann RIBEIRO

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M.RIBERPRAY TANGUY.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

MANIPULATEUR : 1



Fiche n° 1 : Localisation : ATELIER MENUISERIE BOIS
Marque: MANUT-LM Type: MAN n°série: 9550

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Périmètre vérifié dans le rapport | BYCN MATERIEL

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : MANIPULATEUR

Localisation : ATELIER MENUISERIE BOIS

Marque : MANUT-LM
Type : MAN
N° de série : 9550

Point vérifié	Actions à entreprendre
A.1- Carnet de maintenance	Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour
Code Obs. : YR/161225/152610/1	Date de 1 ^{er} signalement : 15/12/2025 NOUVEAU
A.8- Déclaration de conformité / Marquage CE	Insérer dans le dossier la déclaration ou le certificat de conformité
Code Obs. : YR/161225/152809/0	Date de 1 ^{er} signalement : 15/12/2025 NOUVEAU
A.14- Notice d'instructions	Placer dans le dossier de l'appareil sa notice d'instructions.
Code Obs. : YR/161225/152629/0	Date de 1 ^{er} signalement : 15/12/2025 NOUVEAU
A.17- Rapports de vérification	Placer dans le dossier de l'appareil, le rapport de mise en service. Dans le cas où la vérification initiale n'aurait pas été réalisée, nous restons à votre disposition pour vous indiquer la démarche à suivre.
Code Obs. : YR/161225/152616/0	Date de 1 ^{er} signalement : 15/12/2025 NOUVEAU

[Vous pouvez souscrire à l'option Data View](#)



Fiche N°1	MANIPULATEUR	N° série : 9550
	Marque : MANUT-LM	

	Type : MAN	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Localisation : ATELIER MENUISERIE BOIS	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M.RIBERPRAY TANGUY

-  **Avis général : Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Nature de l'hybride : MANIPULATEUR A VENTOUSE POUR BASTAING	
Energie(s) : Electrique, Pneumatique	C.M.U. (kg) : 200
Portée (m) : 6.0	Hauteur de levage (m) : 3.0
Marquage Constructeur : CE	

Translation

Amortisseurs : Oui

Équipements

Désignation : Autre	Autre : Manipulateur a ventouses
Vérifié : Oui	

Capacité (kg) : 200

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Carnet de maintenance non présenté

Charges et essais

Essais : Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description : Manipulateur à ventouses : charge suspendue par vide d'air	Charge d'essai estimée (kg) : 100
---	--

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Suspentes

Appareil de mesure utilisé

A Aspects documentaires

- A.1 Carnet de maintenance
- A.2 Affichage capacité
- A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)
- A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation
- A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE
- A.14 Notice d'instructions
- A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

2 Chemin, voie de roulement - supports

- 2.1 Butoirs, amortisseurs
- 2.2 Rails et poutres de roulement, fixations
- 2.3 Poteaux, corbeaux, potence, ancrage
- 2.4 Assise, état et résistance du sol et des structures d'appui
- 2.5 Calage (horizontalité)

3 Charpente

- 3.1 Butoirs, amortisseurs
- 3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations
- 3.5 Structure
- 3.6 Supports de charge
- 3.7 Organes de roulement et de guidage

4 Châssis

- 4.1 Assemblage et fixations
- 4.5 Ossature

5 Source d'énergie

- 5.1 Dispositif de séparation générale
- 5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

8 Organes de service et de manoeuvre

- 8.1 Mise en marche / Arrêt normal
- 8.2 Interdiction d'emploi
- 8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)
- 8.5 Identification des organes de service
- 8.6 Retour automatique au point neutre

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

- 9.1 Attaches
- 9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

- 10.5 Freins des mouvements concourant au levage
- 10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

11 Dispositifs de sécurité

- 11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
- 11.7 Butées de fin de course
- 11.15 Fin de course, butées de levage
- 11.18 Limiteur d'orientation

12 Charges et essais

- Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» HYBRIDE 10